

Lycée Yves Thépot Quimper

Liberté Égalité Fraternité

Frais scolaires
Affaire suivie par :
Barthélémy Youénou
T 02 98 90 25 97
fraisscol.0290071v@ac-rennes.fr

Demande de changement de régime Année scolaire 2024-2025

28 avenue Yves Thépot - CS 41003
29196 QUIMPER CEDEX

Je soussigné(e)				
responsable légal qui paie les frais scolaires				
Domicilié(e) :				
Code	e postal :	Commune :		
Télé	ohone :			
Cour	riel :			
☐ Pèi			☐ représentant légal de l'élève	
demande l'inscription de l'élève :				
NOM :		Prénom :	Classe :	
en qualité de :				
demi-pensionnaire à la prestation (hors forfait / pas de facturation)				
(approvisionnement de la carte nécessaire avant les passages)				
demi-pensionnaire 5 jours (forfait / facturé)				
	interne (forfait / facturé)			
A compter du				
et m'engage à régler les frais scolaires afférents.				
Fait à	, le .			

Signature du responsable légal qui paie les frais scolaires :

Pour chaque trimestre, le régime choisi est considéré comme définitif et non modifiable, sauf cas prévus par le règlement intérieur du service de restauration et d'hébergement, à compter du :

- 27 septembre 2024 pour le 1er trimestre (septembre décembre)
- 13 décembre 2024 pour le 2ème trimestre (janvier mars)
- 21 mars 2025 pour le 3ème trimestre (avril fin des cours)

Les demandes de changement doivent être adressées au bureau des frais scolaires 15 jours au moins avant les dates précitées. Tout trimestre commencé est dû dans son intégralité. Aucune remise d'ordre ne pourra être accordée. Ce formulaire renseigné et signé est à retourner exclusivement au bureau des frais scolaires, soit physiquement (boîte aux lettres à côté du bureau en cas d'absence), ou par courriel à : fraisscol.0290071v@ac-rennes.fr